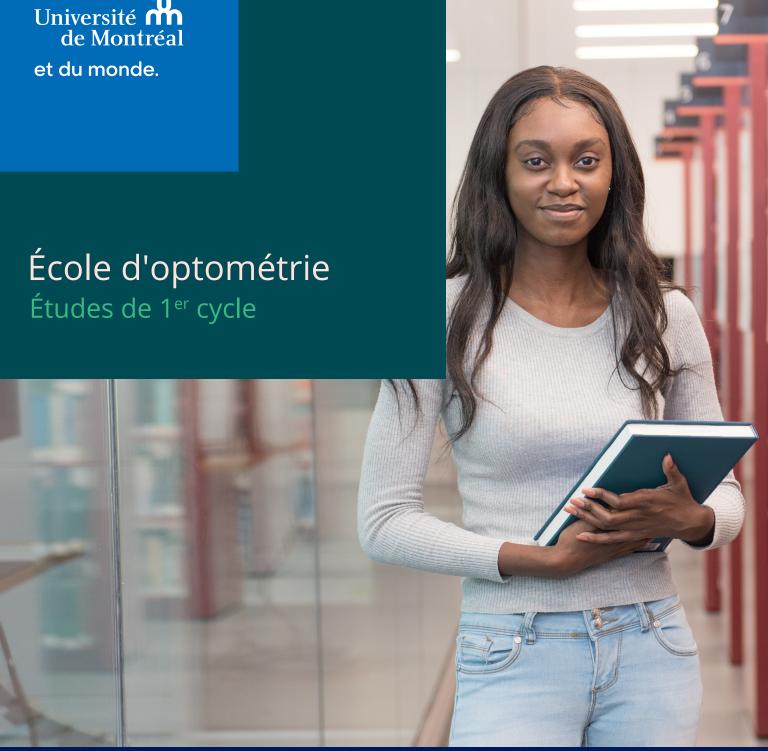
Université **m** de Montréal



Annuaire général 2021-2022 registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction	12-1	
Program	IME	
	Doctorat en optométrie (O.D.)	12-1
1-655-1-8	Programme d'actualisation de formation en optométrie	12-3

Information à jour en septembre 2021

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Mise à jour le 20 mai 2021

INTRODUCTION

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal avec le rang de département rattaché au Comité exécutif.

L'École d'optométrie de l'Université de Montréal a une mission qui s'articule autour de trois (3) axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement

En tout premier lieu, l'École doit, par ses activités d'enseignement, assurer la formation initiale en optométrie dans un contexte de collaboration interprofessionnelle, toute formation clinique spécialisée aux cycles supérieurs ainsi que la formation continue des optométristes en pratique. L'École doit contribuer à ce que l'optométriste dispose du plus haut niveau de connaissances et d'habiletés pour intervenir auprès de la population en favorisant le partenariat avec le patient, selon les normes nord-américaines de pratique, à titre de professionnel de la santé œuvrant en première ligne des soins oculaires et visuels. De plus, l'École d'optométrie doit, par l'intermédiaire de ses programmes de deuxième cycle, assurer la formation des intervenants de la réadaptation en déficience visuelle ainsi que la formation continue de ces professionnels.

En second lieu, l'École d'optométrie doit, par l'entremise de la Clinique universitaire de la vision ainsi que par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures, contribuer à l'avancement des connaissances des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique.

Enfin, l'École d'optométrie doit être pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise reconnu tant par la qualité de ses enseignements et de ses services cliniques que par l'excellence et le volume de ses activités de recherche. Par son engagement communautaire, elle doit assurer une accessibilité des soins pour les populations vulnérables.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE

Adresse postale

Case postale 6128. succursale Centre-Ville Montréal (Qc H3C 3J7

Téléphone: 514 343-6471, Télécopieur: 514 343-2382 Courriel: optom@opto.umontreal.ca Web: www.opto.umontreal.ca

Clinique universitaire de la vision

3744 Jean-Brillant, Bureau 110 (rez-de-chaussée)

Téléphone: (514) 343-6082 Télécopieur: (514) 343-6038

DIRECTION

Directeur: Langis Michaud

Directrice adjointe aux études de 1er cycle : Caroline Faucher

Directeur adjoint à la recherche, aux études supérieures et aux affaires professorales :

Jean-François Bouchard Secrétaire : Julie-Andrée Marinier Directrice administrative: Jacinthe Gauthier

Directeur Clinique universitaire de la vision : Kevin Messier

Responsable des programmes de cycles supérieurs : Judith Renaud

Directrice stages, philanthropie et relations avec les diplômés : Etty Bitton Directeur programme déficience visuelle et réadaptation : Walter Wittich

Programme 1-655-1-1

Version 25 (A18)

Doctorat de premier cycle en optométrie (O.D.)

OBJECTIFS

Le programme a pour objectif de former des optométristes autonomes qui exerceront leur profession selon les plus hauts standards éthiques et professionnels.

Au terme de sa formation, l'optométriste

- maîtrisera les connaissances et habiletés nécessaires afin de fournir des services et des soins oculovisuels de première ligne complets, centrés sur le patient, tout en faisant un usage judicieux des ressources disponibles;
- fera preuve de jugement dans ses décisions et actions, qu'il appuiera sur un raisonnement clinique efficace, en utilisant les meilleures preuves scientifiques en
- contribuera au partage de même qu'à la création de connaissances et s'impliquera tant dans sa profession que dans sa communauté;
- participera à la promotion de la santé et collaborera avec d'autres intervenants afin d'optimiser les soins et services au patient;
- évaluera constamment la qualité de sa pratique et prendra les moyens pertinents pour la maintenir à jour et l'améliorer tout au long de sa carrière.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 41,5 crédits en 1re année, de 40,5 crédits en 2e année, de 39,5 crédits en 3e année et de 34,5 crédits en 4e année et de 41 crédits en 5e année.
- Le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 11 trimestres, la scolarité maximale, de sept

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours et aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des travaux pratiques
- des stages

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De facon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. Les cours OPM51502 et OPM51512, ainsi que les stages, devront être repris en cas d'échec.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en optométrie (O.D).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 197 crédits.

ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Segment 75			SCV 2451	2	Sciences de la vision : vision binoculaire	
Les crédits du doctorat de 1er cycle en optométrie sont répartis de la			SCV 2452	2	Sciences de la vision : mouvements oculaires	
façon suivante : 197 crédits obligatoires			Rine 75C Pron	re à la :	Se année	
Bloc 75A Propre à la 1re année			Bloc 75C Propre à la 3e année Obligatoire - 39,5 crédits			
Obligatoire - 41	,5 crédi	ts	CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2	
BCM 1975	3	Biochimie et génétique en optométrie	OPM 3051	1	Compétences professionnelles en optométrie 3.1	
DRT 1810S	3	Droit pour professionnels de la santé	OPM 3052	1	Compétences professionnelles en optométrie 3.2	
MCB 1097	2	Microbiologie et immunologie générales	OPM 3150	2	Optométrie générale avancée	
OPH 1992	2	Anatomie oculaire	OPM 3151	1	Techniques diagnostiques en optométrie	
OPM 1051	1	Compétences professionnelles en optométrie 1.1	OPM 3152	1	Techniques diagnostiques avancées en optométrie	
OPM 1052	1	Compétences professionnelles en optométrie 1.2	OPM 3153	1.5	Prescription ophtalmique en optométrie	
OPM 1150	2	Introduction à la profession d'optométrie	OPM 3159	0.5	Examen de compétence clinique en optométrie 2	
OPM 1151	4	Optique géométrique et physique en optométrie	OPM 3251	2.5	Optique ophtalmique appliquée	
OPM 1152	1	Amétropies	OPM 3252	0.5	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 3.1	
OPM 1251	1.5	Verres ophtalmiques : mesure et analyse	OPM 3350	2	Optique et adaptation en lentilles cornéennes	
OPM 1252	0.5	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 1.1	OPM 3351	1	Travaux pratiques en lentilles cornéennes	
PBC 1010	2	Pathologie générale en optométrie	OPM 3352	3	Lentilles cornéennes de spécialité	
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine	OPM 3353	1	T.P. en lentilles cornéennes de spécialité	
PBC 1092	2	Embryologie et histologie en optométrie	OPM 3450	2	Adaptations sensorielles au strabisme	
PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	OPM 3451	3	Déséquilibres oculomoteurs	
PSL 1982	2	Les bases du système nerveux	OPM 3550		•	
PSL 1993	3	Physiologie générale		3	Pathologie oculaire : segment postérieur	
PSY 3956	1.5	Communication professionnelle en santé	OPM 3551	2	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 1	
SCV 1151	2.5	Sciences de la vision : Cerveau et vision	OPM 3552	2	Traitement pharmacologique de maladies oculaires 2	
SCV 1152	1	Anomalies de la vision des couleurs	OPM 3553	2	Prise en charge du glaucome en optométrie	
STT 1979	3	Statistique : concepts et applications	OPM 3554	3	Neuro-optométrie	
Bloc 75B Prop			OPM 3650	2	Astreintes oculovisuelles	
Obligatoire - 40			OPM 3751	0.5	Stage en optométrie de 1re ligne 3.1	
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1	OPM 3752	1	Stage en optométrie de 1re ligne 3.2	
MCB 1180	3	Microbiologie et immunologie oculaires	•	Bloc 75D Propre à la 4e année		
OPM 2051	1.5	Compétences professionnelles en optométrie 2.1	Obligatoire - 34			
OPM 2052	1.5	Compétences professionnelles en optométrie 2.2	CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3	
OPM 2150	1	Imagerie ophtalmique	OPM 4051	1	Compétences professionnelles en optométrie 4.1	
OPM 2151	2	Principes d'optométrie factuelle	OPM 4052	0.5	Compétences professionnelles en optométrie 4.2	
OPM 2152	3	Optométrie générale	OPM 4059	0.5	Examen: compétences professionnelles en optométrie	
OPM 2153	1	Optométrie préclinique 2.1	OPM 41501	0	Introduction à la recherche 4.1	
OPM 2154		Optomotrio produingdo 2.1			Introduction à la racharaha 11	
	1	Ontométrie préclinique 2.2	OPM 41502	1	Introduction à la recherche 4.2	
	1 0.5	Optométrie préclinique 2.2 Evamen de compétence clinique en optométrie 1	OPM 4151	2	Gestion et jurisprudence en optométrie	
OPM 2159	0.5	Examen de compétence clinique en optométrie 1	OPM 4151 OPM 4152	2 2.5	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels	
OPM 2159 OPM 2251	0.5 2	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350	2 2.5 2	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252	0.5 2 0.5	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450	2 2.5 2 1	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252 OPM 2253	0.5 2 0.5 2	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1 Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450 OPM 4451	2 2.5 2 1	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire Travaux pratiques en vision binoculaire	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252 OPM 2253 OPM 2254	0.5 2 0.5 2 0.5	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1 Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450 OPM 4451 OPM 4550	2 2.5 2 1 1 3	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire Travaux pratiques en vision binoculaire Pathologies oculaires et maladies systémiques	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252 OPM 2253 OPM 2254 OPM 2450	0.5 2 0.5 2 0.5 2	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1 Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2 Évaluation de la vision binoculaire	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450 OPM 4451 OPM 4550 OPM 4651	2 2.5 2 1 1 3 2	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire Travaux pratiques en vision binoculaire Pathologies oculaires et maladies systémiques Basse vision et réadaptation visuelle 1	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252 OPM 2253 OPM 2254 OPM 2450 OPM 2550	0.5 2 0.5 2 0.5 2 3	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1 Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2 Évaluation de la vision binoculaire Pathologie oculaire : segment antérieur	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450 OPM 4451 OPM 4550 OPM 4651 OPM 4652	2 2.5 2 1 1 3 2	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire Travaux pratiques en vision binoculaire Pathologies oculaires et maladies systémiques Basse vision et réadaptation visuelle 1 Basse vision et réadaptation visuelle 2	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252 OPM 2253 OPM 2254 OPM 2450 OPM 2550 OPM 2551	0.5 2 0.5 2 0.5 2 3 1	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1 Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2 Évaluation de la vision binoculaire Pathologie oculaire : segment antérieur Usage clinique des agents oculaires diagnostiques	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450 OPM 4451 OPM 4550 OPM 4651 OPM 4652 OPM 4653	2 2.5 2 1 1 3 2 2 2	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire Travaux pratiques en vision binoculaire Pathologies oculaires et maladies systémiques Basse vision et réadaptation visuelle 1 Basse vision et réadaptation visuelle 2 Optométrie pédiatrique	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252 OPM 2253 OPM 2254 OPM 2450 OPM 2550 OPM 2551 OPM 27501	0.5 2 0.5 2 0.5 2 3 1	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1 Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2 Évaluation de la vision binoculaire Pathologie oculaire : segment antérieur Usage clinique des agents oculaires diagnostiques Assistance en optométrie clinique 2.1	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450 OPM 4451 OPM 4550 OPM 4651 OPM 4652 OPM 4653 OPM 4654	2 2.5 2 1 1 3 2 2 2 2	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire Travaux pratiques en vision binoculaire Pathologies oculaires et maladies systémiques Basse vision et réadaptation visuelle 1 Basse vision et réadaptation visuelle 2 Optométrie pédiatrique Clientèles particulières en optométrie	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252 OPM 2253 OPM 2254 OPM 2450 OPM 2550 OPM 2551 OPM 27501 OPM 27502	0.5 2 0.5 2 0.5 2 3 1 0	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1 Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2 Évaluation de la vision binoculaire Pathologie oculaire : segment antérieur Usage clinique des agents oculaires diagnostiques Assistance en optométrie clinique 2.1 Assistance en optométrie clinique 2.2	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450 OPM 4451 OPM 4550 OPM 4651 OPM 4652 OPM 4653 OPM 4654 OPM 4655	2 2.5 2 1 1 3 2 2 2	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire Travaux pratiques en vision binoculaire Pathologies oculaires et maladies systémiques Basse vision et réadaptation visuelle 1 Basse vision et réadaptation visuelle 2 Optométrie pédiatrique Clientèles particulières en optométrie Optométrie gériatrique	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252 OPM 2253 OPM 2254 OPM 2450 OPM 2550 OPM 2551 OPM 27501 OPM 27502 PHM 2952	0.5 2 0.5 2 0.5 2 3 1 0 1 2	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1 Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2 Évaluation de la vision binoculaire Pathologie oculaire : segment antérieur Usage clinique des agents oculaires diagnostiques Assistance en optométrie clinique 2.1 Assistance en optométrie clinique 2.2 Pharmacologie générale	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450 OPM 4451 OPM 4550 OPM 4651 OPM 4652 OPM 4653 OPM 4654	2 2.5 2 1 1 3 2 2 2 2	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire Travaux pratiques en vision binoculaire Pathologies oculaires et maladies systémiques Basse vision et réadaptation visuelle 1 Basse vision et réadaptation visuelle 2 Optométrie pédiatrique Clientèles particulières en optométrie Optométrie gériatrique Électrodiagnostic des voies visuelles	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252 OPM 2253 OPM 2254 OPM 2450 OPM 2550 OPM 2551 OPM 27501 OPM 27502 PHM 2952 SCV 2151	0.5 2 0.5 2 0.5 2 3 1 0 1 2 3	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1 Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2 Évaluation de la vision binoculaire Pathologie oculaire : segment antérieur Usage clinique des agents oculaires diagnostiques Assistance en optométrie clinique 2.1 Assistance en optométrie clinique 2.2 Pharmacologie générale Sciences de la vision: Physiologie de l'oil	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450 OPM 4451 OPM 4550 OPM 4651 OPM 4652 OPM 4653 OPM 4654 OPM 4655	2 2.5 2 1 1 3 2 2 2 2 2	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire Travaux pratiques en vision binoculaire Pathologies oculaires et maladies systémiques Basse vision et réadaptation visuelle 1 Basse vision et réadaptation visuelle 2 Optométrie pédiatrique Clientèles particulières en optométrie Optométrie gériatrique	
OPM 2159 OPM 2251 OPM 2252 OPM 2253 OPM 2254 OPM 2450 OPM 2550 OPM 2551 OPM 27501 OPM 27502 PHM 2952	0.5 2 0.5 2 0.5 2 3 1 0 1 2	Examen de compétence clinique en optométrie 1 Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1 Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2 Évaluation de la vision binoculaire Pathologie oculaire : segment antérieur Usage clinique des agents oculaires diagnostiques Assistance en optométrie clinique 2.1 Assistance en optométrie clinique 2.2 Pharmacologie générale	OPM 4151 OPM 4152 OPM 4350 OPM 4450 OPM 4451 OPM 4550 OPM 4651 OPM 4652 OPM 4653 OPM 4654 OPM 4655 OPM 4655	2 2.5 2 1 1 3 2 2 2 2 2 2	Gestion et jurisprudence en optométrie Pratique collaborative en soins oculovisuels Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité Traitement des anomalies de la vision binoculaire Travaux pratiques en vision binoculaire Pathologies oculaires et maladies systémiques Basse vision et réadaptation visuelle 1 Basse vision et réadaptation visuelle 2 Optométrie pédiatrique Clientèles particulières en optométrie Optométrie gériatrique Électrodiagnostic des voies visuelles	

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

OPM 4851 2 Stage en optométrie spécialisée 4.1

Bloc 75E Propre à la 5e année

Obligatoire - 41 crédits				
OPM 5051	0.5	Compétences professionnelles en optométrie 5.1		
OPM 5052	0.5	Compétences professionnelles en optométrie 5.2		
OPM 5053	0.5	Compétences professionnelles en optométrie 5.3		
OPM 51501	0	Travaux de recherche dirigés 5.1		
OPM 51502	5	Travaux de recherche dirigés 5.2		
OPM 51511	0	Discussions cliniques en optométrie 5.1		
OPM 51512	2	Discussions cliniques en optométrie 5.2		
OPM 5159	0.5	Examen de fin d'études en optométrie		
OPM 5750	2	Stage externe en pratique privée		
OPM 5751	5	Stage en optométrie de 1re ligne 5.1		
OPM 5752	5	Stage en optométrie de 1re ligne 5.2		
OPM 5850	12	Stages externes en soins oculovisuels		
OPM 5851	4	Stage en optométrie spécialisée 5.1		
OPM 5852	4	Stage en optométrie spécialisée 5.2		

	14 1 04 (104)
Programme 1-655-1-8	Version 01 (A21)

Programme d'actualisation de formation en optométrie

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse aux professionnels qui ont été formés à l'étranger et à qui l'Ordre des optométristes du Québec (00Q) a prescrit des cours théoriques, des heures de formation pratique ou des stages. L'objectif principal est de permettre à des candidats qui se sont vus reconnaître une équivalence partielle de formation par l'00Q de compléter leur formation afin d'obtenir une équivalence complète et ainsi obtenir le droit de pratiquer l'optométrie au Québec.

Ce programme permet également à un candidat ayant complété des études de doctorat de premier cycle en optométrie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances afin de répondre aux exigences spécifiques de l'000.

Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à des cours totalisant un minimum de douze crédits pour un trimestre.
- L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours et aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École à l'occasion:

- des cours en classe ou en ligne
- des travaux pratiques
- des stages

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. Les stages devront être repris en cas d'échec.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme d'études ne comporte pas de structure précise. Le candidat reçoit de l'OOQ une prescription de formation selon son dossier.

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis parmi les suivants et dans la banque de cours du programme de Doctorat de 1er cycle en optométrie en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant, des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

periouble du p	orogrammo.	
OPM 4660	1	Atelier préclinique en optométrie spécialisée
OPM 4761	1	Stage en optométrie de première ligne A1
OPM 4762	2	Stage en optométrie de première ligne A2
OPM 4763	3	Stage en optométrie de première ligne A3
OPM 4764	4	Stage en optométrie de première ligne A4
OPM 4765	5	Stage en optométrie de première ligne A5
OPM 4861	1	Stage en optométrie spécialisée A1
OPM 4862	2	Stage en optométrie spécialisée A2
OPM 4863	3	Stage en optométrie spécialisée A3
OPM 4865	5	Stage en optométrie spécialisée A5
OPM 4961	1	Stage en clinique d'optique appliquée A1
OPM 4962	2	Stage en clinique d'optique appliquée A2